



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

Pôle gestion des ressources humaines
et des moyens
Référence priorité médicale RS2023
Affaire suivie par :
Marie-Christine Barbero
Tél : 04 92 36 68 60
Sandra Richelme
Tél : 04 92 36 68 66
Mél : ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr

Mouvement intra-départemental 2023

Demande de bonification au titre du handicap dans les Alpes de Haute Provence

Personne concernée par le handicap : Agent Conjoint Enfant

N.B : dans l'application MVT1D vous devez également cocher la bonification au titre du handicap

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Domicile :

.....

N° de portable :

Mail professionnel :

Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge :

.....

Position :

Activité

Congé parental depuis le..... jusqu'au

CLM – CLD depuis le jusqu'au

Etablissement d'exercice 2021 - 2022 :

Bénéficiaire de la RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*) depuis le :

jusqu'au

Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

Maternelle Élémentaire Spécialisé Adjoint

- Direction Titulaire de secteur (poste fractionné à l'année) Remplaçant

Localisation géographique de mes vœux :

Communes :

- 1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Autres :

Dans le cadre du mouvement 2023, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser, par courrier, la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier détaillé au médecin de prévention
- Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- R.Q.T.H (notification M.D.P.H)
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

RECTORAT d'Aix-Marseille
A l'attention du Dr FABBRICELLI – Médecin de prévention
Mutation intra départementale
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Date limite de réception des dossiers : **le lundi 24 avril 2023.**

NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

A Le

Signature de l'agent :